

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 février 2013 à 19h SALLE DU BAS DE LA MAIRIE

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10

Etaient présents : MM. DORDAIN Christian, SALLIO Michel, PRUVOT Dominique, JONVAL Jean-Claude, Mme CANDELIER Evelyne, MM. BUISSET Laurent, DUCCHESCHI Patrick, GAILLIARD Pascal, Mme DUONSEIL Betty, M. VERNEZ Rémy

Excusés : Mme MOREAU Nicole (procuration à M. GAILLIARD Pascal), Mr DERYCKE Hervé (procuration à M. SALLIO Michel), Mme PINTE Patricia (procuration à Mme CANDELIER Evelyne), Mme PETIT Maryvonne (procuration à Mme DUONSEIL Betty), Mr LEONARDIS Thierry

*Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal
Du 31 janvier 2013 est adopté à l'unanimité*

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Pour la circonstance, la présidence est donnée à M. Michel SALLIO, 1^{er} Adjoint, qui présente l'ensemble des recettes et des dépenses ainsi que le reste à réaliser, conformément à la nomenclature M14.

Le Conseil Municipal est invité à voter le Compte Administratif, dont la récapitulation peut ainsi se résumer :

- Dépenses de Fonctionnement : 409 359,83 €
- Recettes de Fonctionnement : 508 713,29 €
- Dépenses d'Investissement : 645 300,46 €
- Recettes d'Investissement : 239 824,13 €

- La section de fonctionnement se solde par un excédent de 179 849,65 €.

- La section d'investissement se solde par un excédent de 84 263,09 €.

Les restes à réaliser se soldant par un déficit de 144 932,55 €, c'est un besoin de financement net de 60 669,46 € (144 932,55 € - 84 263,09 €) qu'il faudra prévoir au budget primitif 2013 (compte 1068).

L'excédent étant de 179 849,65 € moins le besoin de financement (60 669,46 €) c'est de 119 180,19 € dont nous disposerons pour le budget 2013 (compte 002).

Le Compte Administratif 2012 est voté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECLARE** que les comptes de gestion 2012 dressés par Monsieur le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part ; **ADOpte** le compte de gestion 2012, dressé par Monsieur le Receveur Municipal.

BUDGET PRIMITIF 2013

↳ Vote des Taux des Impôts Locaux 2013

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux des impôts locaux :

- 13.69 % pour la taxe d'habitation
- 10.69 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 38.71 % pour la taxe sur foncier non bâti

↳ Vote des Subventions 2013

Cette année, les nouveaux propriétaires du café de la Mairie ont sponsorisé directement deux associations : Etoile Club de Bugnicourt et VTT Bugnicourt Club, et pour les autres associations communales, un chèque d'un montant de 200 € a été déposé à la mairie. Mr le Maire propose de répartir cette somme entre les sept associations concernées à l'exception d'Etoile Club de Bugnicourt et VTT Bugnicourt Club.

Vu l'avis du bureau du 26 février 2013,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser exceptionnellement les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2013
Amicale des donneurs de sang de Féchain et environ	94 euros
Anciens combattants de BUGNICOURT	223 euros
Etoile Club de BUGNICOURT	830 euros
Coopérative Scolaire de BUGNICOURT	2.000 euros
Bugnicourt en Forme	631 euros
Secours catholique	127 euros
Amicale des Sapeurs Pompiers d'Arleux	39 euros
Club de l'Amitié	344 euros
Amicale Laïque Bugnicourtoise	318 euros
Groupe Vocal "La Tarentelle"	223 euros
V.T.T. Bugnicourt Club	205 euros
A.P.E.B. (association de Parents d'Elèves de Bugnicourt)	182 euros
Prévention Routière	100 euros
Association colombophile « L'hirondelle » d'Arleux	50 euros
SOUS-TOTAL	5 366,00 euros
Centre Communal d'Action Sociale de BUGNICOURT	5 000,00 euros
TOTAL	10 366,00 euros

AVENANT DE TRAVAUX/CONSTRUCTION CANTINE-BIBLIOTHEQUE

Par délibération du 25 Octobre 2011, le conseil municipal a adopté le marché passé avec l'entreprise M.A.P. de Courrières relatif aux travaux des menuiseries extérieures (Lot n° 4) pour un montant initial de 44 257.20 € H.T. Une modification des prestations pour la clôture est nécessaire.

Base	44 257.20 € HT
<u>Avenant n° 1 de travaux modificatifs :</u>	
Modification de la clôture :	- 1 257.00 € HT
Nouveau montant marché :	43 000.20 € HT

Monsieur le Maire propose en conséquence de signer un avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise M.A.P. portant ainsi le nouveau montant du marché à 43 000.20 € H.T.

Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition, adopte son financement et donne pouvoir à Mr le Maire pour signer tous actes relatifs à ce dossier.

AMENAGEMENTS DE LA RD 643 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Mr le Maire rappelle que le montant estimatif des travaux d'aménagement de la RD 643 est de 650 000 € H.T. Le montant de subvention obtenu actuellement est de 388 000 €, le maximum de subvention (80%) pouvant être attribué à l'opération est de 520 000 €. Il est donc nécessaire de rechercher des subventions complémentaires.

LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Sur le fond, les membres du conseil municipal sont d'accord qu'il faut des moyens matériels et humains afin de permettre la réussite scolaire. Sur la forme, la mise en place de la réforme est complexe et elle doit obtenir une large adhésion de tous les intervenants. C'est dans cet esprit que Mr le Maire propose de repousser la mise en place de cette réforme pour l'année 2014, et de constituer un groupe de travail lequel prendra le temps nécessaire afin de rechercher la meilleure organisation pour le bien de tous : les parents, les enseignants et surtout les enfants.

Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.

URBANISME

→ Déclarations préalables

- Mr CAPON Olivier, 1 route de Brunémont – abris de jardin - en cours
- Mr BLANCHOZ Jean-Claude, 19 bis rue de la Fontaine – extension – en cours

POINTS DIVERS

- ❖ Conventions entre le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Douai et la Commune concernant des mineurs pour :
 - la mise en place d'un échange mutuel d'informations dans le cadre du rappel à l'ordre, compétence attribuée aux maires par la loi de prévention du 5 mars 2007 ;
 - la mise en place de mesures de réparations pour les mineurs auteurs d'infractions pénales.
- ❖ Convention pour la collaboration avec l'association UFCV dans le cadre de centre de loisirs pour l'année 2013
Bilan du centre de loisirs de vacances de février : 8 enfants inscrits

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer ces conventions.

- ❖ Demande de subvention exceptionnelle par VTT Bugnicourt Club
Par lettre en date du 27 Février 2013, l'association sollicite l'octroi d'une subvention exceptionnelle permettant d'organiser une soirée dansante. Cette demande présentée aux élus n'a pas reçu d'avis favorable. En effet, la commune n'a pas vocation à attribuer de subvention pour l'organisation d'une soirée dansante. Toutefois, chaque association bugnicourtoise peut obtenir gratuitement la salle des fêtes une fois par an. Dans ces conditions, la soirée annuelle de VTT Bugnicourt Club peut être organisée à la salle des fêtes communale.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- ❖ S. 2 Mars - Un après-midi crêpes organisé par Le Club de l'Amitié à la salle des fêtes,
- ❖ S. 9 Mars – Concours de belote organisé par le Club de Foot à la salle des fêtes, Portes ouvertes à la nouvelle cantine/bibliothèque
- ❖ V.15 Mars - l'inauguration de la nouvelle cantine/bibliothèque à 17 h
- ❖ S. 30 Mars – Course aux œufs de Pâques au stade